Retour au sommaire

Présentation du fonds DEXIA MICRO CREDIT

BIM n° 62 –21 mars 2000
Anne-Claude CREUSOT

L'instauration de relations entre le monde bancaire classique et le monde de la microfinance est l'un des enjeux du développement de ce secteur. Le BIM 62 est consacré à la présentation de l'un des rares fonds d'investissement commerciaux présents actuellement sur le marché de la microfinance : le FONDS DEXIA MICRO-CREDIT.

Le Fonds DEXIA MICRO-CREDIT est un fonds d'investissement privé, créé en septembre 1998 par une banque commerciale luxembourgeoise, la Banque Internationale à Luxembourg (BIL). Ce fonds a pour objectif d'investir, sous forme de prêts à des conditions commerciales, dans des Institutions de Micro-Finance en Amérique Latine, Afrique, Asie et Europe de l'Est. Il s'élève pour le moment à US$ 10 millions mais s'est donné pour objectif d'augmenter ce montant progressivement et de manière significative.

■ Contexte de création du fonds

Les premiers contacts entre la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), qui joue un rôle temporaire d'assistant technique du fonds, et la BIL datent de début 96. L'esprit de l'initiative était très clair au départ : générer pour la BIL un revenu attractif tout en contribuant au développement social. C'est sans doute la possibilité de concilier ces deux objectifs apparemment antagonistes qui a suscité l'intérêt de la BIL.

■ Organisation du fonds

> Administrateur du Fonds : Banque Internationale à Luxembourg (BIL)

> Gestionnaire du Fonds : DEXIA ASSET MANAGEMENT (DEXIAM)

> Conseil consultatif : Gouvernement du Luxembourg, organismes internationaux et personnalités du monde de la microfinance.

Le gestionnaire du Fonds, DEXIAM, étudie les demandes de prêt, négocie les conditions et prend les décisions d'investissement. Le Conseil consultatif fournit un appui technique pour assurer le plus grand impact social des investissements réalisés.

La CNUCED, en tant qu'assistant technique temporaire du fonds, tente de faciliter les contacts entre les IMF et le gestionnaire du Fonds (par exemple pour aider les institutions à compléter l'information requise). C'est elle qui reçoit les premières demandes de financement des IMFs. Le rôle de la CNUCED se limite à assister les IMF qui le souhaitent à réunir et à présenter l'information financière et institutionnelle demandée par le gestionnaire de fonds.

■ Conditions de prêts

Les conditions varient selon les pays et les IMF (chaque institution négocie avec le gestionnaire du fonds). A noter que le fonds investit en priorité dans les pays présentant une bonne stabilité économique et politique (en particulier la stabilité monétaire et les conditions de change). Sont également pris en considération la libre convertibilité des devises et le libre rapatriement des fonds, de même que le niveau d'imposition pour les transactions financières. Bien que dans la pratique l'appui du fonds se rapproche beaucoup d'une opération de crédit, sur le plan technique, il s'agit d'un investissement en instruments de dettes (l'institution doit émettre un titre de dette qui sera acheté par le fonds).

■ Intérêts

Jusqu'à présent, les intérêts perçus par le Fonds ont oscillé entre 9 % et 13 % en US dollars. Le taux appliqué dépend du pays (situation macroéconomique et socio-politique), et de l'institution (solidité, rentabilité). Aucun autre débours ne vient s'ajouter aux intérêts (pas de commission additionnelle ni de frais de dossier).

■ Délais

Lorsqu'il traite pour la première fois avec une IMF, le Fonds prête généralement à court terme (c'est-à-dire de 3 a 6 mois). Par exemple, en Bolivie, les prêts ont été de 2 à 4 mois pour les premières opérations. Au fur et à mesure que la relation se développe avec l'institution, les échéances s'allongent (par exemple en juillet 1999 un prêt de 370 jours a été octroyé à une institution bolivienne).

■ Montants

Dans la pratique, jusqu'à présent, les prêts du Fonds se sont échelonnés de 100 000 à 600 000 US $. Le premier prêt n'a jamais été supérieur à US$ 200 000. Les prêts suivants augmentent progressivement et peuvent atteindre, à moyen terme, des montants bien plus élevés.

■ Monnaie

Le fonds a jusqu'à présent effectué principalement des prêts en dollars, mais il n'exclut pas la possibilité d'opérations en monnaie locale, comme par exemple le Franc CFA en Afrique pour la zone franc.

■ Renouvellement

Le Fonds ne renouvelle pas automatiquement les prêts et exige normalement le remboursement du capital et des intérêts à l'échéance convenue. Cependant, il faut relever que, jusqu'à présent, tous les prêts ont été renouvelés avec un délai très bref (entre quelques jours et quelques semaines).

■ Amortissement du prêt

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts peut se faire en une fois à la fin de la période du prêt ou de façon progressive, selon les dispositions prises avec le gestionnaire du Fonds.

■ Garanties

Le Fonds n'exige pas de garanties sur les prêts consentis. Cependant, si une institution est en condition d'offrir une garantie, cela peut permettre d'assouplir les conditions de prêt (intérêts, échéances et montants)

■ Conditions formelles

Les IMFs qui sollicitent le Fonds doivent répondre aux conditions générales suivantes :

> Avoir comme activité principale le micro-crédit, avec une expérience d'au moins 3 ans dans ce secteur.

> Disposer d'actifs correspondant au moins à 1 Million US$

> Disposer de comptes audités (pour les trois dernières années)

> Capacité de mobiliser des ressources aux conditions du marché (entre 9 et 13 % par an en US $ ou des taux correspondants en monnaie locale)

■ Institutions qui ont bénéficié du fonds

Le Fonds a investi en 1999 dans 5 institutions au Pérou et en Bolivie, la plus grande étant Bancosol et la plus petite CREAR TACNA qui a un portefeuille proche de 2 millions de dollars et a reçu un prêt de 100 000 $. Il devrait cette année renouveler ces investissements et investir dans 5 à 10 nouvelles institutions, en particulier en Amérique Centrale. Des investissements sont envisageables en Afrique et en Asie selon les opportunités.

Positionnement par rapport aux autres instruments de dettes actuellement disponibles sur le marché de la microfinance

D'autres fonds peuvent être cités : LA-CIF, Grameen Trust, Bankers Trust Fund, ADA Guarantee fund

Par rapport à ces autres fonds, DEXIA MICRO-CREDIT est le seul fonds réellement commercial investissant dans la microfinance. A cet égard il représente pour les IMF un contact direct avec le marché. Le fonds Bankers Trust est alimenté par les dons de clients fortunés de la banque et fait pour l'instant des opérations de garantie, sans réel souci de rentabilité. LA-CIF a une démarche commerciale mais il est alimenté par des bailleurs de Fonds.

Le Fonds Dexia est un lien direct entre les IMF et les investisseurs internationaux et permet donc de décloisonner les deux mondes. Les premières expériences de ce fonds montrent que les pratiques évoluent tant du côté des IMF qui progressent en rapidité et en qualité dans l'envoi d'information (principale exigence des investisseurs privés), que du côté des gestionnaires du fonds qui assouplissent des positions au départ assez rigides face à des interlocuteurs qu'ils découvrent de bonne qualité.

Le Fonds est encore en phase de démarrage et il est trop tôt pour dire s'il répondra aux attentes de ses promoteurs. Néanmoins il est très probable que d'autre intermédiaires financiers décident prochainement de s'engager dans la voie ouverte par la BIL, dont l'initiative a sans conteste contribué à faire connaître auprès des investisseurs internationaux les IMF comme un nouvel univers d'investissement et une « classe d'actifs » à part entière.

Les IMF intéressées par le Fonds peuvent obtenir des renseignements supplémentaires auprès de la Cnuced en s'adressant à M. Cédric Lombard, cédric.lombard@unctad.org, tel. 41 22 907 1730.

Ce bulletin d'informations se fonde essentiellement sur le travail de Franck Grozel, de la CNUCED.